



## CAMPAGNE DE COLLECTE DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Le solde de la taxe d'apprentissage permet de financer par les entreprises les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques professionnelles.

Le Département-Composante Informatique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est habilité à la recevoir, au titre des salaires 2024.

### POURQUOI CHOISIR DE NOUS VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

C'est grâce au versement du solde de la taxe d'apprentissage que le Département-Composante Informatique peut se doter d'un environnement de pointe. Les étudiants peuvent ainsi se former à des technologies conformes aux besoins des professionnels dans une stratégie de professionnalisation, d'innovation et de qualité.

### COMMENT NOUS VERSER VOTRE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- 1) déclarer et verser le solde de la taxe d'apprentissage de l'année 2024, début mai 2025 auprès de l'URSSAF.
- 2) affecter ces montant sur la plateforme SOLtEA de la Caisse des dépôts, fin mai 2025.



**Seul ce fléchage vous permettra de choisir notre Département/Composante.**

Aussi, il est important de bien saisir les informations suivantes :

Le **numéro SIRET** de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est le **19691774400019**.

Le **code UAI** du **Département-composante Informatique** est le **0694394B**.

Afin d'avoir une visibilité de votre versement, nous vous serions reconnaissant de nous retourner complété, dès à présent, le **formulaire de promesse de versement** [promesse versement 2025.docx](#)

Au nom des étudiants et de l'équipe pédagogique, merci de votre soutien.

Si besoin, vos contacts au sein du Département-Composante Informatique sont :

- Carine Valverde, [carine.valverde@univ-lyon1.fr](mailto:carine.valverde@univ-lyon1.fr)
- Catherine Guidarelli, [catherine.guidarelli@univ-lyon1.fr](mailto:catherine.guidarelli@univ-lyon1.fr)